

## valeur juridique du bon de visite et delai

## Par annicklamoitte, le 26/08/2010 à 09:37

bonjour,

j'ai visité un bien en juin 2009 avec une agence immobiliere, il n'y a pas eu de suite car prix trop elevé pour moi (480000€) pas de proposition(bon de visite signé). le proprietaire a retiré son bien de la vente en decembre 2009. il a repris sa demarche de vente en juin 2010 par le biais d'un site entre particulier sur lequel j'ai retrouvé ce bien, son prix a baissé (454000e)je lui propose actuellement 420000€. l'agence a le droit de demander ses honoraires? pendant quel delai?

merci de votre aide salutations distinguées annick lamoitte